

**SYNDICAT DES EAUX DE  
MONTAGNY-EN-VEXIN – MONTJAVOULT  
Réunion du Mercredi 23 mars 2016**

L'an deux mil seize le 23 mars à 18 H 30, le Conseil Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Montagny en Vexin, sous la présidence de Monsieur Pierre CORADE, Président

**Etaient présents** : MM. CORADE Pierre, TAILLEBREST Loïc, MAUREL Michel, TRUMP Grégory, DISSARD Jacques

**Absent** : M. DEVOUASSOUD Eric (pouvoir à M. TAILLEBREST)

**Secrétaire de Séance** : Mr MAUREL Michel

Formant la majorité en exercice

**1. Approbation du PV de la séance du 16 septembre 2015**

Approuvé à l'unanimité

**2. Vote du compte administratif 2015**

Sous la présidence de Mr Michel MAUREL, délibérant sur le compte administratif 2015 dressé par M. Pierre CORADE, Président,

Après s'être fait présenté le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif qui peut se résumer ainsi :

**EXPLOITATION :**

Dépenses : 110 319,97 €

Recettes : 100 597,94 €

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 1 261 891,39 €

Recettes : 1 180 455,06 €

**RESTES A RÉALISER :**

Dépenses d'investissement : 6 145,52 €

Recettes d'investissement : 70 564,00 €

Soit pour l'exercice un résultat de fonctionnement en déficit de 9 722,0 et un résultat d'investissement déficitaire de 81 406,33 €

**Résultat cumulé de clôture :**

Excédent de fonctionnement : 32 792,87 €

Excédent d'investissement : 152 271,73 €

Soit un cumul en excédent de 185 064,60 €

**3. Vote du compte de gestion du percepteur**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

LE CONSEIL SYNDICAL, à l'unanimité

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**4. Affectation du résultat**

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de

32 792,87 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A. RESULTAT DE L'EXERCICE Déficit	-9 722,03 €
B. RESULTAT REPORTÉ DE N – 1 Excédent	+ 42 514,90 €

C. RÉSULTAT A AFFECTER	+ 32 792,87 €
D. SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	+ 152 271,73 €
E. ETAT DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	+ 64 418,48 €
F. BESOIN DE FINANCEMENT	0
G. AFFECTATION DE C	
En réserve au compte 1068	0
Report en fonctionnement au compte 002	32 792,87 €
Pour mémoire report en section d'investissement au compte R 001	152 271,73 €

#### 5. Vote du budget primitif 2016

Monsieur le Président expose que le projet de budget a été communiqué à chacun des membres du conseil syndical. Il propose qu'il soit procédé au vote du budget par chapitre pour les deux sections.

#### EXPLOITATION

##### Dépenses

011 – Charges à caractère général	51 450,72 €
012 – Charges de personnel	5 010,00 €
6811/042 – Dotation aux amortissements	51 363,40 €
65 – Autres charges de gestion courante	3 500,00 €
66 – Charges financières	4 200,00 €
67 – Charges exceptionnelles	22 021,50 €

<b>TOTAL</b>	<b>137 545,62 €</b>
<b><u>Recettes</u></b>	
Excédent reporté	32 792,87 €
777/042 – Quote part des subv d’investissements	9 752,75 €
70 – Ventes de produits (surtaxe eau)	95 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>137 545,62 €</b>
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>	
<b><u>Dépenses</u></b>	
040/1391 Subv d’équipement	9 752,75 €
16 – Emprunts	20 972,00 €
041/2156 – Immobilisations corporelles	5 352,63 €
23 – Immobilisations en cours	230 000,00 €
041/2762 Autres immobilisations financières	37 525,62 €
131 Remboursement à Parnes	51 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>354 603,00 €</b>
<b><u>Recettes</u></b>	
001 – Solde d’exécution reporté	152 271,73 €
040 – Opérations d’ordre (amortissements)	51 363,40 €
041 – Opérations patrimoniales	37 525,62 €
13 – Subventions d’investissement	70 564,00 €
27 Autres immobilisations financières (TVA)	37 525,62 €
041/203 écriture d’ordre	5 352,63 €
<b>TOTAL</b>	<b>354 603,00 €</b>

**Le conseil syndical approuve le budget primitif 2016 à l’unanimité.**

## **6. Durée d’amortissement**

Il convient de valider la durée d'amortissement des travaux effectués (protection du captage du Houtelet et renforcement du réseau sur Montjavoult.

Le conseil syndical approuve à l'unanimité une durée d'amortissement de 40 ans sur tous ces travaux effectués en 2014 et 2015. Le montant d'amortissement pour l'année 2016 est de 51 363,40 €. Le tableau détaillé sera joint à la délibération (2016.23.03.005)

## **7. Questions diverses**

- a) Le conseil demande une révision des assurances. Il conviendra de demander plusieurs devis afin de prendre une décision.
- b) M. le Président informe le conseil de la réponse du tribunal de grande instance de Beauvais concernant l'affaire de l'élevage de chiens installé à proximité du captage d'eau. Cette affaire remonte à 2013. La réponse du tribunal est rapide, l'affaire étant classée sans suite. Le conseil demande à M. le Président de saisir le Préfet, la situation n'étant pas conforme à la législation, ni à l'arrêté préfectoral qui nous met en demeure de prendre toute disposition pour protéger le captage d'eau.
- c) M. le Président fait un compte-rendu de la réunion à laquelle il a assisté récemment à la communauté de communes du Vexin-Thelle concernant la reprise de gestion des services d'eau par les intercommunalités. La CDC demande le compte administratif 2015 et le budget prévisionnel 2016, que nous enverrons dès enregistrement auprès de la Préfecture. Il note que certaines collectivités refusent de transmettre ces documents à la CDC. Ils seront pourtant nécessaires au cabinet d'études choisi pour travailler sur ce dossier. Ce cabinet d'études a été subventionné par l'agence de l'eau pour un coût estimé à 350 000 €. Il précise qu'actuellement, le coût de l'eau varie de 2,34 € à 4,34 € sur le territoire, le but étant d'harmoniser ce prix sur 10 ans. Il rappelle que les intercommunalités ont l'obligation de prendre les compétences des services d'eau et d'assainissement pour 2020.
- d) M. TAILLEBREST informe le conseil qu'il a demandé un éclaircissement au Préfet sur le périmètre éloigné mais n'a toujours pas reçu de réponse à ce sujet et demande au syndicat s'il peut se renseigner à ce propos et peut-être faire une demande également auprès du Préfet. Il a besoin de ce renseignement pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme en cours sur la commune de Montagny. Il semble qu'il y ait des contradictions entre le Préfet et l'A.R.S.
- e) M. TAILLEBREST demande ce que va devenir l'ancien captage. Sera-t-il comblé ? Il précise également qu'il y a des problèmes de clôture sur le château d'eau. A qui incombe la réparation ? Il semblerait que ce soit à VEOLIA. Il est proposé de contacter M. DEFUYT à ce sujet. Il faudrait lister tous les petits travaux à effectuer sur l'ensemble. Qui a la charge de l'entretien des chemins d'accès au château d'eau ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

**DELIBÉRATIONS INCLUSES 2016.23.03.001 à 2016.23.03.005**

CORADE Pierre

MAUREL Michel :

TAILLEBREST Loïc

TRUMP Grégory :

DISSARD Jacques :

DEVOUASSOUD Eric : Absent (pouvoir à  
M. TAILLEBREST)